

# COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 23 janvier 2020

## **Décisions**

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

**Présents : Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ;

Monique Van der Straeten, Christian Andries, Roger Mertens, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, échevins; Didier Noltincx, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Arlette De Ridder, Said Kheddoumi, Laura Deneve, Marc Installé, Gil Vandevoorde, Driss Fadoul, Céline Mombeek, Houda Khamal Arbit, Carol Delers, Glenn Vincent, conseillers; Audrey Monsieur,

directeur général;

Le bourgmestre **Walter Vansteenkiste** est présent à partir du point 2. Le conseiller **Steve Goeman** est présent à partir du point 2. La conseillère **Houda Khamal Arbit** est présente à partir du point 2. Le conseiller **Erwin Ollivier** est présent à partir du point 5. Le conseiller **Glenn Vincent** quitte la séance pendant le point 8.

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Le président propose de traiter le point 3 – Introduction d'un sac uniforme Intradura pour les déchets résiduels et pour les déchets verts à partir de 2021 – en tant que dernier point, autrement dit au point 8. Cette proposition est approuvée par 20 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).

# Séance publique

- 1. Procès-verbal du Conseil Communal du 19/12/2019. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 2. Taux d'assainissement communal 2020. Ce point est approuvé par 20 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
- 3. Modification du règlement de roulage supplémentaire : adaptation des abords de l'école rue L. Vander Zijpen. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 4. Ordonnance de police relative aux attroupements hostiles. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 2 abstentions (Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
- 5. Règlement de travail commune CPAS : modification. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 6. Accord de collaboration avec l'Agentschap Integratie & Inburgering. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.



- 7. Académie : heures de cours à charge de la commune. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
- 8. Introduction d'un sac uniforme Intradura pour les déchets résiduels et pour les déchets verts à partir de 2021. Un amendement est proposé séance tenante :
  - Le sac uniforme renforcera la reconnaissance d'Intradura en tant que référence pour la politique et la prestation de services communes en matière de déchets.
  - Intradura s'engage dans sa planification pluriannuelle à introduire pour tous les associés un sac uniforme pour les déchets résiduels et pour les déchets verts.

La commune est résolument favorable à l'idée d'une politique commune en matière de déchets ainsi qu'à l'introduction du projet de sac uniforme pour tous les associés d'Intradura. Elle constate toutefois qu'un certain nombre d'associés ne se sont pas (encore) engagés en faveur de cette politique.

Dans le cadre de cette politique commune en matière de déchets, la commune souhaite dès lors poser comme condition à son adhésion au projet du sac uniforme la fourniture par Intradura d'un engagement de moyens en vue de garantir une uniformité entre tous les associés et l'engagement d'Intradura à mettre en place des collectes de déchets alternatives (par ex. en regroupant des conteneurs de déchets (semi ou semi-enterrés) à des points de recyclage de la commune) en accompagnant la commune dans cette réflexion à travers une analyse des besoins et possibilités, le calcul du coût, etc.

Le Conseil communal mandate le Collège des Bourgmestre et Echevins aux fins de se concerter avec le Conseil d'administration d'Intradura en vue de la fourniture d'un engagement de moyens en vue de :

- la mise en place de l'uniformité souhaitée entre tous les associés dans le cadre de la politique commune en matière de déchets ;
- l'accompagnement de la commune dans la mise en place de collectes de déchets alternatives (par ex. en regroupant des conteneurs de déchets (semi ou semi-enterrés) à des points de recyclage de la commune), à travers notamment une analyse des besoins et possibilités, le calcul du coût, etc.
- la sensibilisation des citoyens dans le cadre de la prévention et d'une gestion plus consciente des déchets.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins rendra compte des résultats de cet engagement de moyens au Conseil communal afin de permettre à ce dernier de prendre une décision définitive dans ce dossier.

Cet amendement est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé). Le point est approuvé par 23 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).

### Questions orales des conseillers communaux

#### **Erwin Ollivier**

- Constate que la communication dans le cadre des travaux de la rue Fr. Robbrechts s'est mal déroulée. Il félicite néanmoins la commune pour la résolution de certains problèmes, en



particulier concernant les déviations et les possibilités de stationnement pour les riverains. Le bourgmestre répond que la communication entre le Service Technique et le Service Communication a manqué de fluidité. Lors d'une prochaine phase des travaux, cet aspect fera l'objet d'une attention accrue. Vu que l'entrepreneur ne s'en tient pas toujours au planning, il est parfois difficile de communiquer aux riverains des informations correctes au moment opportun.

 Constate qu'en dépit de la décision de bannir le plastique du marché dominical, des sachets en plastique continuent d'être distribués, parfois moyennant finance. Il demande si la commune a l'intention de prendre des mesures. Le bourgmestre répond que des affiches en deux langues seront installées au marché pour rappeler l'interdiction de distribuer des sachets et sacs en plastique à usage unique.

#### Marc Installé

- Demande où il peut trouver les dates des assemblées du Conseil communal pour 2020. Le président répond que les dates ont été communiquées par e-mail.
- Demande quand les documents relatifs à une assemblée du Conseil communal doivent être publiés sur 'meeting mobile'. Le président répond que ces documents sont transmis sept jours à l'avance. Les assemblées du Conseil communal se tenant un jeudi, les documents sont donc envoyés le mercredi de la semaine précédente.

### **Monique Froment**

- Constate qu'un marchand forain du marché dominical fait uniquement de la publicité en français. Le bourgmestre répond que le même problème se pose dans d'autres communes et que le gouverneur ne donne pas suite aux plaintes introduites à ce sujet.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 27/1/2020

Par ordonnance : Le directeur général AUDREY MONSIEUR

Le président VEERLE HAEMERS

